

Jeux d'argent, Jouer c'est gagner !

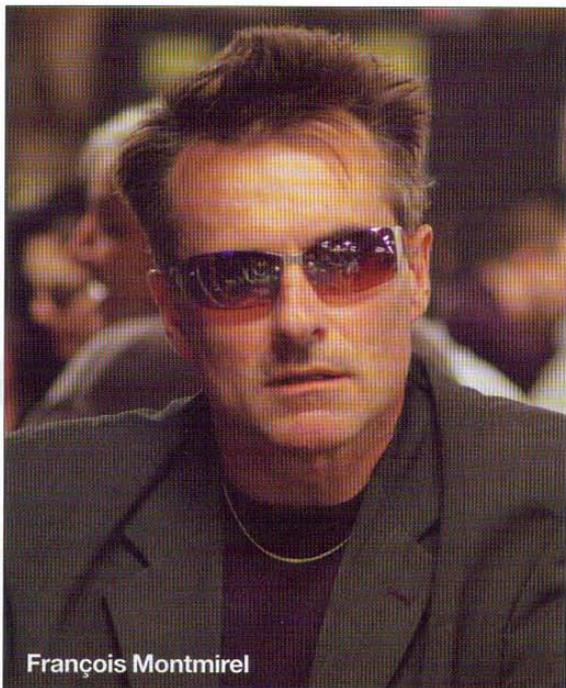


**Jeux
d'argent,
casinos, poker,
paris sur internet : le
secteur explose et
s'apparente
à un jackpot !**

Jusqu'à ces dernières années, le monde du jeu s'affrontait en cercle fermé. Les cercles et les casinos sont régis par une loi remontant à 1907 (avec des extensions de 1937 et 1988, le fameux "amendement Chaban"). La seule réelle révolution du secteur remontait à 1987, avec l'autorisation des machines à sous dans certains éta-

blissements. Quant aux paris sportifs et aux loteries, c'est encore plus simple : ils sont le monopole de deux organisations, le PMU pour les courses hippiques et la Française des Jeux... pour tout le reste ! Le tout générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 milliards d'euros. Mais la

position française ne pouvait rester immuable devant la montée en puissance des jeux d'argent en ligne, casinos, paris et autres loteries. Selon une >>



François Montmirel

« Ce joueur de Poker "historique" (depuis 1976... en classe de quatrième !) a d'abord eu une carrière de joueur professionnel, couronné par deux titres internationaux, vit toujours de sa passion : "J'ai souhaité transmettre mon expérience du Poker

au grand public et j'ai commencé à écrire mon premier manuel à partir de 1980, qui est sorti chez Hatier, en 1984. Mais le Poker étant moins répandu qu'aujourd'hui. Je suis ensuite passé à l'auto-édition, développant une véritable micro-

"226 millions d'euros sont échangés tous les jours sur la toile".

François Montmirel, auteur du Poker pour les nuls et fondateur de l'École Française de Poker

entreprise avec un catalogue de 16 titres, que j'écrivais ou traduisais de l'américain, mais dont je réalisais la mise en page, supervisais l'impression et assurais la commercialisation moi-même. Mes best-sellers, *Poker de Tournoi* et *Poker Cadillac*, sont devenus des ouvrages de référence, qui m'ont fait connaître des amateurs et des éditeurs. Ce dernier titre, sorti en 2006, est tombé juste au moment de l'explosion du Poker en France. J'avais prévu un premier tirage à 3.000 exemplaires, pour environ 10 mois de vente. Le stock a été épuisé en 4 mois, j'ai réimprimé le livre à 10.000 exemplaires, avec un niveau de vente de 1.000 par mois".

je continuais à jouer régulièrement. Fin 2002, j'ai fermé cette société et je suis revenu à mes premières amours".

Rien d'étonnant à ce qu'il ait récidivé : "En avril dernier, j'ai co-fondé l'École Française de Poker, qui propose des cours de Poker en ligne, dispensés par des joueurs professionnels et des experts reconnus, comme Greg Raymer, Isabelle Mercier, Tom McEvoy, Pascal Perrault, Fougan, Barry Boatman... L'idée est venue pour répondre à la demande croissante de coaching et de cours collectifs, mais aussi du succès - inattendu - de mon blog, avec plus de 500 visiteurs uniques et 50.000 pages vues par mois. Il y a incontestablement une montée en charge du marché, avec de nouveaux adeptes tous les jours. Je pense que le marché augmente d'environ 50% par an et que cela va durer trois à cinq ans, comme aux États-Unis... d'autant que le poker déboule aussi dans les casinos français".

Cours en ligne

Joueur, François Montmirel est un créateur d'entreprise(s) dans l'âme : "Entre 1993 et 2002, j'ai dirigé une société de diffusion d'articles de magie, une période où j'ai été un peu moins actif du côté du poker, même si

>> étude de Merrill Lynch, les seuls sites de paris sportifs pourraient générer dans le monde des recettes brutes de 150 milliards de dollars (125,5 milliards d'euros) d'ici à 2015. Rien d'étonnant à ce que les "acteurs historiques" s'implantent sur le Web, réalisant ainsi 250 millions d'euros pour le PMU en 2005. Tout en freinant par tous les moyens, notamment le lobbying politique, l'implantation des concurrents des autres pays européens. En un an, la position officielle française a radicalement changé. Dans le cadre de

la loi du 5 mars 2007 contre la délinquance, les députés avaient adopté plusieurs amendements visant directement les jeux d'argent en ligne, leur interdisant notamment les virements bancaires à destination des gagnants et toute forme de publicité, avec des amendes pouvant atteindre 30.000 euros. Cette version de l'exception culturelle n'a pas été vue d'un très bon œil par les instances européennes qui, en juillet, ont fixé un ultimatum à la France : à moins d'une modification rapide de la législation, une procédure d'infraction pourrait être lancée devant la cour de justice Européenne, le décret français violant l'article 49 du Traité

européen, relatif à la libre prestation des services. Il est vrai que les prises de position hexagonales visaient autant à défendre les monopoles du PMU et de la Française des Jeux qu'à protéger les consommateurs.

Face aux injonctions du commissaire au marché intérieur, Charlie McCreevy, mais aussi à la décision de la Cour de Cassation française dans l'affaire opposant l'opérateur de paris hippiques en ligne Zeturf (basé à Malte) au PMU, la position du gouvernement n'était guère tenable. Elle a donc considérablement évoluée, si l'on s'en tient à la déclaration d'Eric Woerth, ministre du budget et des comptes publics, qui parle "d'ouverture maîtrisée". En d'autres termes, oui à la concurrence, mais pas n'importe comment. Les opérateurs, dont la plupart sont basés dans les paradis fiscaux de l'Union Européenne, seraient supposés ouvrir

"Avec le site de la Française des Jeux, l'État s'autorise ce qu'il refuse aux autres".

François Trucy, sénateur du Var.

"Le développement des sites de jeux d'argent en ligne pose un problème d'identification des acteurs sérieux et des autres".

Éric Bouhanna, fondateur de Adictel et PDG de Fairplayers

« Pour Éric Bouhanna, tout a commencé par hasard : "J'avais créé à l'époque une société de conseil spécialisée dans les jeux d'argent avec un focus sur la relation client. J'ai également produit les logiciels de gestion de la qualité que je proposais et vendais aux casinos. Nos efforts portaient sur le suivi en temps réel de la satisfaction des attentes dans toutes les fonctions du casino (l'accueil, le bar, le restaurant, le spectacle...) avec un objectif simple : identifier un client mécontent et proposer une solution immédiate pour le transformer en client content. À cette occasion, j'ai découvert le monde des joueurs, que je ne connaissais absolument pas. Et je me suis rendu compte que le principal problème potentiel d'un joueur pouvait être sa relation avec le jeu !". C'est de ce constat qu'est née l'idée d'Adictel, créé en 2003 : une structure d'assistance pour les joueurs et notamment pour les problèmes de

dépendance. "Le principe, c'est d'associer le fonctionnement marketing d'une entreprise à un problème de santé psychologique. Nous proposons au 0.805.02.00.00 et sur Internet www.adictel.com un service d'aide disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur sept, où le joueur peut trouver un interlocuteur capable de comprendre ses problèmes et de proposer des solutions après un entretien avec un psychologue".

Entreprise éthique

Mais Adictel n'est pas un service social, c'est une véritable entreprise, qui réalise un chiffre d'affaires de 1,2 millions d'euros réinvesti dans les outils d'aide avec un modèle économique original : "Nos clients, ce ne sont évidemment pas les joueurs, pour qui tout est entièrement gratuit, mais les opérateurs de jeux, à commencer par les casinos, en dur ou virtuels. Ils participent au financement



mutualisé de nos activités pour répondre à leurs responsabilités. C'est un choix citoyen, mais aussi une garantie par rapport aux exigences légales". Des acteurs connexes aux opérateurs de jeu, notamment dans les moyens de paiement comme Global Cash ou Click and Buy, ont également signé des contrats Adictel pour accompagner leurs activités mondiales.

Fort de cette expérience, Éric Bouhanna a eu l'idée d'une seconde entreprise de protection des consommateurs de jeux, Fairplayers, qui s'adresse aux professionnels : "Le développement des sites de jeux d'argent en ligne pose un problème d'identification des acteurs sérieux et

des autres. Pour le joueur, il est risqué de miser sur certains sites. Nous avons donc eu l'idée de faire développer par Keynectis, dont le président est monsieur Thierry Dassault, des technologies de notariat électronique pour la sécurisation des flux financiers, de contrôle des mineurs, d'homologation de logiciels de jeux. Ainsi les opérateurs de jeux sur Internet s'engagent sur une charte éthique, concernant la sincérité, la sécurité des transactions et la prévention du jeu excessif. Ces mesures sont désormais promues par l'Agence Française des Jeux d'Argent en Ligne, un bureau d'information créé par une experte du secteur, Alexandra Mussea.

une filiale française. Problème, une telle obligation est en contradiction avec le principe souverain de la "reconnaissance mutuelle entre États" au sein de la communauté. Affaire à suivre...

Nouvelle donne sur le Web

Les grands groupes traditionnels ne pouvaient rester absents du marché des jeux en ligne. Le groupe Partouche a fait les frais d'une entrée en lice un peu précocée, en accordant dès 2001 une licence d'exploitation de sa marque pour ses activités de jeux en ligne à une société basée à Belize, un micro-état d'Amérique Centrale, Mandarin Data Processing. Après en bras de fer judiciaire de 6 ans, en mars 2007, Patrick Partouche a été condamné par le Tribunal de Nanterre à 40.000 euros d'amende à titre personnel et 12 mois

de prison avec sursis, décision actuellement en appel.

Une mésaventure qui n'a pas limité les ambitions du groupe sur le secteur, les activités numériques (Internet, mobile et télévision interactive) étant aujourd'hui regroupées dans une filiale à 85 M créée en avril 2006 au Royaume Uni, mais aussi diverses participations, notamment dans la chaîne de jeu interactive Cash TV et dans la société de production Sogimage (le "Tournoi des As"). Sans oublier un lobbying très actif du Syndicat Moderne des Casinos de France (SMCF), dans lequel les établissements Partouche sont majoritaires. Si la position du leader du secteur, le groupe Lucien Barrière, a été moins mouvementée, c'est que Dominique Desseigne a attendu d'avoir une meilleure visibilité pour lancer officiellement son projet BIG.

La folie Poker

Multiplié par plus de 10 en moins de 10 ans, le nombre de joueurs de Poker en France explose aujourd'hui, après les >>

Enjeux politiques

Les politiques français se sont penchés de longue date sur le problème des jeux. Dans un rapport de 2002, le sénateur du Var, François Trucy, pointait déjà sur les spécificités de ce marché, sur le rôle ambigu de l'État et la nécessité d'une libéralisation maîtrisée. Devant les évolutions importantes du secteur, un second rapport a été publié en 2006, prévoyant notamment l'offensive des bookmakers étrangers sur le marché français, encore relativement sous-exploité, des paris sportifs en ligne, la position libérale de la Cour de justice des communautés européennes, mais aussi de l'augmentation de la dépendance des joueurs, et préconisant "la mise en œuvre d'une nouvelle politique des jeux qui se préoccupe davantage de canaliser la demande et s'appuie sur la création de deux instruments : un observatoire et une autorité régulatrice unique".

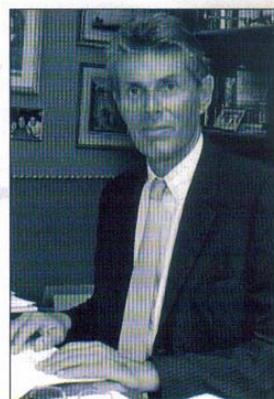
"Nous apporterons une image rigoureuse, gage de confiance pour les internautes".

Dominique Desseigne, PDG du groupe Lucien Barrière

« Du côté de Lucien Barrière Hôtels et Casinos, après une période d'observation, le pas a été franchi en septembre, avec l'annonce officielle du lancement du projet Barrière Interactive Gaming. Pour Dominique Desseigne, Président du Conseil de Surveillance et du Comité Stratégique du Groupe Lucien Barrière, "Nous avons annoncé nous préparer à lancer un projet de site de Jeux en ligne à l'automne 2006 et, après avoir soigneusement étudié l'environnement complexe du jeu en ligne, nous avons fait alliance avec des

partenaires technologiques et créé une joint-venture en association avec les groupes MK2 et Onyx films. Une équipe dédiée, aux compétences multiples, a travaillé pendant un an à la création de ce site, qui propose une stratégie multi plates-formes, les jeux étant destinés aux utilisateurs de PC et de téléphones mobiles. L'un des éléments clés de notre approche, c'est d'avoir développé une technologie propriétaire, indispensable à la maîtrise du site, à son adaptabilité et nous garantissant une liberté absolue dans nos développements produits à

venir". L'offre sera principalement centrée sur les grands classiques du Casino puis du Poker, au travers d'un portail qui proposera une offre segmentée correspondant à différents profils de joueurs. La version beta sera lancée au 1^{er} trimestre 2008, après l'obtention d'une licence d'opérateur de Jeux en ligne Maltaise en cours d'instruction, et BIG proposera alors "des offres en mode gratuit ou payant, dans le strict respect des réglementations en vigueur dans chaque pays", convaincu que "nous nous lançons dans ce métier



complémentaire avec des atouts certains, notamment un savoir-faire reconnu et une image rigoureuse, gages de confiance pour les internautes".



possible que le Poker connaisse une baisse d'intérêt. Mais il existera toujours un noyau dur de joueurs. Nous sommes donc à même de répondre à toutes les évolutions de la demande car nous diffusons une très large gamme, en qualité et en quantité". La diversification est aussi au programme puisque Éric Lelièvre et Laurent Bonnin viennent de lancer un second site, www.cartes-production.fr, avec une offre aussi bien pour les jeux (belote, bridge, tarot, 7 familles...) que pour la cartomancie ou la magie !

Besoin de formation et d'informations

Même analyse pour Philippe Yorra, directeur éditorial des éditions Astrolabe qui, présentes sur des secteurs traditionnels comme l'histoire ou l'aquariophilie, ont lancé avec succès un magazine sur le poker, *Poker Magazine CardPlayer*. Une diversification originale et opportuniste, comme l'explique leur directeur éditorial, Philippe Yorra : "À la base, j'avais dans l'idée de faire un magazine sur le monde du jeu, casino et tout ce qui tourne autour. Je revenais de Las Vegas

où j'étais en vacances et j'avais remarqué des tables de poker que je n'avais pas vu les années précédentes, ça m'a intrigué mais sans plus. Je rentre en France et 15 jours plus tard Canal + lance le poker. Je me dis que je tiens le thème de mon magazine sur le jeu. L'émission suivante, Barry Shulman est en table final et Patrick Bruel explique qu'il est le propriétaire du plus gros magazine de poker. 1 mois plus tard je signais la licence". Une décision qui devait se révéler pertinente, puisque le magazine diffuse environ 55.000 exemplaires chaque mois et détient 42% d'un marché sur lequel plusieurs concurrents se sont engouffrés. Cette réussite repose sur un positionnement éditorial clair, le partenariat avec un magazine américain reconnu et un effort promotionnel constant.

Un média traditionnel peut surprendre dans un univers fortement marqué par le numérique, mais pas Philippe Yorra : "Nous sommes le magazine de référence au niveau technique et stratégique, c'est ce qui fait notre réussite car les joueurs veulent apprendre. Notre licence avec CardPlayer nous assure la collaboration d'auteurs qui sont de grands joueurs professionnels, et nous commençons également à avoir de bons auteurs-joueurs français. Par ailleurs, les gens qui ont pris goût au jeu sur Internet veulent aller jouer sur de vrais

tables et ne pas être ridicules. Ils sont donc demandeurs d'informations et de conseils. Le Poker révèle l'instinct de compétition de chacun, c'est le seul sport, car c'est un vrai sport, qui vous permet d'atteindre le haut niveau même à n'importe quel âge et de se confronter aux meilleurs joueurs. Mais pour y arriver il faut apprendre".

Perspectives de développement

Le succès du poker et l'ouverture de la France aux jeux en ligne permet d'envisager l'avenir avec sérénité : "Nous ne pensons pas que de nouveaux acteurs puissent entrer sur notre marché, déjà bien couvert avec la demi douzaine de titres existants. En revanche, le développement des sites légaux est intéressants, parce qu'il représente à terme un potentiel de lecteurs et d'annonceurs supplémentaires. Plus il y aura d'argent dans le monde du Poker, plus nous pourrions développer notre société. Ainsi, l'équivalent français du site *Internet CardPlayer* devrait voir le jour très bientôt. Ce sera la plus grosse ressource sur le poker en français. Et nous restons à l'écoute de ce qui va se passer dans le monde du jeu en général. Cela dit, nous sommes prêts à réagir en cas de besoin".

Lionel Dupré



Charlie McGreevy,
Commissaire européen au marché
intérieur et aux services

**“La cohérence de
l’approche française
en matière de
protectionnisme des
jeux est contestable.”**

>> États-Unis, en raison de plusieurs phénomènes : la généralisation d'une version simple et compréhensible du jeu, le Texas Hold'em, l'engouement de stars comme Patrick Bruel, les tournois en ligne ou en réel dotés de prix de plus en plus conséquents, les émissions de télévision, les magazines...

Sur le Web, les sites en ligne représentent 300 millions de dollars chaque jour, soit 56% des sommes engagées pour l'ensemble des jeux d'argent en ligne. Un business rentable puisque, selon les sites, entre 5 et 10% des mises plus le montant

2,5 M de Français auraient déjà joué de l'argent en ligne.

90%, en moyenne le taux de redistribution des sommes mises en jeu par les sites de paris et casinos en ligne. Pour la Française des Jeux, ce taux est fixé, par décret et "pour éviter la dépendance au jeu", à 70% seulement !

Entre **2.500 et 5.000**

casinos virtuels sur Internet, dont plus de 300 en français, pour un chiffre d'affaires de 20 milliards de dollars.

3,7 milliards € de recettes fiscales, c'est ce que rapporte à l'état français le monopole de la Française des Jeux (29% des recettes, soit 2,7 milliards d'euros) et du PMU (13% des recettes, soit un milliard d'euros).

500.000 joueurs réguliers s'adonneraient au poker en ligne en France.

des inscriptions restent aux organisateurs. Pour contourner les limitations légales de nombreux pays, dont la France, la plupart de ces sites sont basés à Gibraltar ou à Malte, et investissent des sommes énormes dans le développement de plates-formes et les moyens marketing pour séduire des milliers de joueurs du monde entier.

Les acteurs traditionnels du monde du jeu ont évidemment intégré cette nouvelle demande du public. Les casinos traditionnels ouvrent désormais des tables de Poker, une véritable révolution pour des établissements habitués aux jeux dits "de contrepartie", c'est-à-dire les joueurs contre le casino et non les joueurs entre eux, jeux dits "de commerce".

Derrière la mode, un marché

Si le business du poker en ligne ou en dur reste réservé aux entreprises disposant de ressources financières, de nombreuses opportunités se sont ouvertes aux entrepreneurs. Pour François Montmirel, "On peut estimer à 100.000 le nombre des vrais mordus du Poker en France. Si ce type de joueur dépense 150 euros par an pour s'équiper, se former et s'informer, le marché représente pas loin de 15 millions d'euros".

Exemple parfait d'une création réussie sur ce nouveau marché, le site www.poker-production.fr propose du

matériel pour les joueurs de poker, pour le grand public mais aussi pour les revendeurs. Ses deux fondateurs, Laurent Bonnin et Éric Lelièvre se sont lancés en 2006 dans l'aventure en créant une entreprise qui compte aujourd'hui 6 salariés pour un chiffre d'affaires 2007 entre 1,5 et 2 millions d'euros. Comme l'explique Laurent Bonnin, l'idée est née de la volonté de saisir une double opportunité : "Nous voulions créer une activité dans le e-commerce. Nous sommes d'abord joueurs et amateurs de poker et présentions l'avènement de ce jeu en France. Ce n'est pas par intérêt pour le jeu lui-même, puisque ni Éric ni moi ne sommes joueurs, mais par intuition marketing que nous nous sommes lancés sur ce créneau. Après avoir découvert l'explosion du Poker à partir de 2004 aux États-Unis, nous avons fait le pari que le phénomène se développerait aussi en France". Pari réussi, puisque si le site n'avait qu'un seul concurrent à son lancement, il en compte une trentaine aujourd'hui !

Un engouement qui s'explique par un phénomène de mode : "A la différence des américains, le poker ne fait pas partie de notre culture. Il a fallu la conjonction de plusieurs éléments pour que le succès survienne. Mais aujourd'hui, on peut facilement imaginer qu'il y a ou va avoir un jeu de Poker dans chaque famille". Que cet intérêt puisse retomber n'inquiète-t-il pas les entrepreneurs ? "Comme toute mode, il est

Vous avez dit Casino

Le terme casino vient de l'italien "casa", car c'est à Venise que les premières maisons de jeux d'argent virent le jour en 1626. En France et plus généralement en Europe, le développement des casinos est lié à celui du thermalisme. C'est en effet pour occuper les curistes et leurs compagnons que, dès le début du 19^{ème} siècle, des établissements de divertissement se virent autorisés les mises d'argent pour les jeux de hasard et de cartes. Le premier casino virtuel est né en 1995, avec la démocratisation d'Internet.